



REPOWEREU : UN PLAN EUROPÉEN POUR SORTIR DE LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES

Mesures de la Commission européenne durant le mandat 2019-2024

- ✓ Dès mai 2022, en réponse à la guerre d'agression de la Russie en Ukraine, la Commission a proposé le programme REPowerEU, fondé sur :
 - la **diversification des sources d'approvisionnements**, hors Russie
 - les **économies d'énergie**
 - la **production d'énergie renouvelable**
- ✓ **Un plan couronné de succès :**
 - l'UE a réduit sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes : les importations de gaz russe sont passées de **45%** de nos approvisionnements en 2021 à **15%** en 2023
 - Les États membres se sont accordés pour réduire leur demande de gaz de manière volontaire de **15%**, et finalement l'UE a réduit sa consommation de gaz de **18%** entre août 2022 et mars 2024
 - La production et l'installation des capacités d'énergie renouvelable a atteint des records en 2022 : pour la **1ère fois**, l'UE a produit plus d'électricité d'origine renouvelable que d'origine fossile (**39%**)
- ✓ Pour faire face aux risques de rupture d'approvisionnement et à la flambée des prix du gaz, la Commission a également pris les mesures suivantes :
 - **Obligation de remplissage des stocks de gaz à hauteur de 80%** (objectif dépassé: 90% en 2023)
 - **Plateforme d'achat commun de gaz**, pour renforcer le pouvoir de négociation de l'Union
 - **Réforme du fonctionnement du marché de l'électricité**, afin de dé-corréler les prix de l'électricité de ceux du gaz
- ✓ Enfin, l'Union européenne a mobilisé près de **300 milliards d'euros** (**72 milliards** de subventions, et **225 milliards** de prêts) pour financer les investissements et réformes nécessaires à la concrétisation des objectifs de REPowerEU, à travers les plans de relance et de résilience.

En France :

- Avec **2,8 milliards d'euros**, la Facilité pour la Relance et la Résilience soutiendra les réformes et investissements suivants en France :



294 millions €

pour décarboner l'industrie



651 millions €

pour investir dans l'hydrogène renouvelable et zéro fossile



100 millions €

pour la rénovation énergétique des bâtiments publics



1,8 Md €

pour le dispositif MaPrimeRenov

- **Trois réformes :** la loi d'accélération des énergies renouvelables pour faciliter et accélérer le déploiement des investissements ; le nouveau **Secrétariat Général à la Planification Ecologique** pour améliorer la coordination et la mise en œuvre de la transition énergétique et climatique ; le **plan de sobriété énergétique** pour réduire la consommation d'énergie de **10%** en 2024 par rapport à l'hiver 2018-2019